Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260972-DE

**Département de l'Indre** — **Délibération du Conseil Municipal**

**Commune du Poinçonnet** — **Séance du 22 septembre 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.**

**Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BARON Bernard – BOSSUT Martine – CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle – DELALANDE Elisabeth – DESAIX Ludovic – DUPRÉ-SÉGOT Danielle – FORT Jean-Michel – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent – PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOONSEN Fanny – TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie – VIRARD Christian – VIGNAU Olivier**

**Absents avec pouvoirs : BONESME Elodie (procuration à DELALANDE Elisabeth) – CHAUVAT Mayline (procuration à RIPART Christine) – DUPEYRON Marie-Christine (procuration à VIRARD Christian) – FOUCHET Mathilde (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – QUESADA Jean-François (procuration à BARON Bernard) – THOMAS Vincent (procuration à DARDANT-LORILLOUX Gaëlle)**

**Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie**

**Présents : 23**
**Absent : 0**
**Pouvoirs : 6**

**Pour : 29**
**Contre : 0**
**Abstention : 0**

## N°2026-09-72 : RH – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – Autorisation du recours au vote par correspondance pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) – scrutin du 10 décembre 2026

**Rapporteur :** Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement des représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial (CST) est fixé au 10 décembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité d'autoriser la mise en œuvre de cette modalité de vote et d'en arrêter les conditions d'organisation ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de garantir à chaque agent(e) le droit d'exprimer son vote ;

**CONSIDÉRANT** les absences prévisibles de certains personnels à la date du scrutin ;
Il vous est proposé d'autoriser le vote par correspondance lors des élections professionnelles des représentants du personnels au sein du CST, le 10 décembre prochain aux agents dans les situations suivantes :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260922-20260972-DE

- Les agents qui bénéficient d'un congé légalement accordé,
- Les agents qui bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence ou d'une décharge d'activité de service,
- Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel ou à temps non complet, ne travaillant pas le jour du scrutin,
- Les agents empêchés en raison des nécessités de services, de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.

Le matériel de vote sera envoyé à chaque électeur concerné, au moins 10 jours avant la date du scrutin, il comprendra :

- Les bulletins de vote des différentes listes de candidats.
- Les enveloppes destinées à recevoir les bulletins.
- Une enveloppe de retour préaffranchie.
- Une notice explicative claire sur la procédure à suivre.

Pour être pris en compte, les votes par correspondance devront arriver par voie postale au plus tard le 10 décembre 2026 et avant l'heure de fermeture du bureau de vote. Les enveloppes seront conservées dans un lieu sécurisé jusqu'au moment du dépouillement officiel par le bureau de vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le recours au vote par correspondance pour l'élection des représentants du personnel au comité Social Territorial du 10 décembre 2026 ;
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT